ABC IMMO
Société à responsabilité limitée au capital de 1 333 euros
Siège social : 1 Bd Jean Jaurès
83470 ST MAXIMIN LA STE BAUME
803693795 RCS DRAGUIGNAN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2024

L'an 2024,
Le 30 Juin,
A 14 heures 30,

Les associés de la société ABC IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 1 333 euros, divisé en 1 333 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 Boulevard Jean Jaurès, 83470 St Maximin la Sainte Beaume, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- ✓ Monsieur Eric BLANVILLAIN, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Monsieur Claude COMBRALIER, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété,
- ✓ Société TANGENTE, représentée par son Président, Monsieur Michael KEISERMANN, titulaire de 333 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Claude COMBRALIER, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de la gérance,
- ✓ Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Claude COMBRALIER, démissionnaire,
- ✓ Modification de l'objet social,
- ✓ Modification corrélative des statuts,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ le rapport de la gérance,
- ✓ Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Claude COMBRALIER de ses fonctions de gérant notifiée le 15 Juin 2024 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 30 Juin 2024 :

Michael Keisermann,
demeurant 5 Impasse Pélissier, 13009 Marseille,
pour une durée illimitée.

Michael Keisermann exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Michael Keisermann déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'étendre l'objet social aux activités de syndic d'immeubles et d'agence immobilière, .

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet :

"- Agence immobilière,
- Transactions sur immeubles,
- Gestion immobilière,
- Syndic d'immeubles,"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Claude COMBRALIER
Gérant

Signé par Claude COMBRALIER
Le 02/07/24
ID: tx_d2oAVwgzrdW0
Signed with
Universign